

Parler des élèves allophones arrivant en situation professionnelle

Parler ?

- Dire dans la conversation courante dans l'école et avec ses partenaires.
- Écrire dans la documentation professionnelle.

Des enfants ou des élèves ?

Enfants

- Référence à la *Convention internationale des droits de l'enfant*.
- Appel à la responsabilité des adultes dans l'école.

Elèves

- Sous la responsabilité de l'État et de ses fonctionnaires, en coéducation avec les familles (Loi d'orientation sur l'école).
- Enfant → élève = garantie du droit à l'éducation, appel à la responsabilité *professionnelle* des acteurs.



En situation professionnelle, préférer le plus souvent « élève »

- L'appellation à laquelle on se réfère couramment pour les EANA doit être la même que pour les autres élèves.

Des familles ou des parents d'élèves ?

Famille = EXTÉRIEUR de l'école

Appellation employée souvent pour les publics défavorisés ou dans une perspective psychologique ou ethno-psychologique.

Parents d'élèves = INTÉRIEUR de l'école

Appellation neutre liée au droit commun : les parents des élèves allophones bénéficient des mêmes droits démocratiques à l'information et à la représentation que les autres (BO, 12 octobre 2012).



En situation professionnelle, il est souvent utile d'utiliser de façon volontariste « parents » ou « parents d'élève » pour soutenir la coéducation et la parentalité

Primo-arrivants ?

Appellation à proscrire définitivement

- Absente des deux derniers BO.
- Connotations pseudo-médicales désastreuses.
- Ne correspond pas à la structure plurielle de la migration.
- Ne correspond pas aux situations de mobilité (y compris à l'intérieur du territoire de la République pour des élèves des DROM-COM) ni aux situations d'adoption d'enfants français.



Imposer « élèves allophones arrivant » ou « élèves plurilingues »

Élèves non francophones ?

Appellation à proscrire définitivement

- Absente du *BO* de 2012.
- Met en relief un manque et une absence, une définition privative et négative.
- Masque les compétences linguistiques et scolaires construites avant l'arrivée dans l'école française en pointant une lacune statique là où se retrouve au contraire une ressource à dynamiser.
- Repose sur une idée totalement fausse (« francophone » = langue maternelle française, alors que « francophone » = qui parle français).
- Fait obstacle au repérage des besoins linguistiques et scolaires réels des élèves, qui peuvent relever d'une prise en charge comme EANA tout en étant francophones en français de communication courant.



Préférer « élève allophone [arrivant] » ou « élève plurilingue »

La langue maternelle des élèves ?

Expression à utiliser avec précaution

- Renvoie à une situation psychologique qu'il peut être intrusif ou douloureux d'évoquer.
- Notion impliquée dans de nombreuses confusions (par exemple langue de communication/langue de scolarisation).
- Notion qui masque la richesse du répertoire langagier de l'EANA, souvent plurilingue à son arrivée.



Préférer la ou les langue(s) première(s) des élèves

- Il s'agit de l'expression scientifique, qui désigne les langues non par un rapport de filiation psychoaffectif, mais par un rapport purement chronologique, qui rend compte de l'ordre des acquisitions.
- Le français de l'école est dans ce cas une « langue seconde de scolarisation » (et non pas une langue étrangère).

La langue d'origine des élèves ?

Expression à utiliser avec de très grandes précautions

- Assignation statique à l'origine en lieu et place de la dynamique des apprentissages plurilingues.
- Lieu de très nombreuses erreurs d'analyse aux graves répercussions : confusion langue(s) familiales(s) /langue(s) de scolarisation(s), langues minoritaires familiales/langues majoritaires officielles, etc.
- Notion qui masque la richesse du répertoire langagier de l'EANA, souvent plurilingue à son arrivée.



Préférer la ou les langue(s) première(s) des élèves

- Il s'agit de l'expression scientifique, qui désigne les langues non par un rapport politique, mais par un rapport purement chronologique, qui rend compte de l'ordre des acquisitions.
- Le français de l'école est dans ce cas une « langue seconde de scolarisation » (et non pas une langue étrangère).

La barrière de la langue ?

Expression-obstacle à proscrire pour des raisons scientifiques

Renvoie implicitement à une langue française qui serait seule au monde et fermée sur elle-même, au lieu d'ouvrir les interlocuteurs sur le plurilinguisme des élèves et les contacts de langue et médiations nécessaires.

- Les langues servent à communiquer et à apprendre
- Leur contact est source de connaissance



« La barrière de la langue » s'efface au profit des « médiations entre les langues »

- Recherche des médiations dans des langues comprises par les élèves et par leurs parents (site Eduscol, usage d'applications numériques de traduction, recours à des interprètes...).

Le bain de langage

Expression-obstacle à éviter le plus possible pour des raisons scientifiques

- Renvoie implicitement à un modèle intuitif où immersion sans interaction ni médiation vaudrait apprentissage.
- S'oppose à la réalité : angoisse extrême d'une immersion sans médiation /

→ nécessité d'un étayage, d'un enseignement, de nombreuses interactions de médiation pour apprendre la langue de l'école.

Les désignations nationales des élèves (les Turcs, les Albanais, les Syriens...)

Cet étiquetage est à éviter le plus possible par les professionnels de l'éducation

- Pour des raisons déontologiques dans l'espace de l'école républicaine qui accueille sans distinction de nationalité ou de statut.
- Pour des raisons d'exactitude scientifique (de nombreuses erreurs s'agissant de groupes minoritaires dans les pays de provenance).
- Pour des raisons techniques et pédagogiques : seules les langues premières de communication ou de scolarisation des élèves importent, et non leur nationalité.



Préférer « les élèves turcophones, albanophones... »
ou « les élèves plurilingues »

- On pointe alors une compétence fonctionnelle bien maîtrisée sur laquelle on va pouvoir s'appuyer pour faire entrer l'élève plurilingue dans les apprentissages en français de l'école.

Les désignations ethniques ou raciales ou religieuses des élèves

Elles sont à proscrire dans les discours professionnels et à s'interdire absolument dans les écrits.

« Intégration » ou « inclusion » ?

- « Intégration » est un terme politique partagé, mais le plus souvent il connote dans les discours le fait que ce serait à l'élève seul, de son unique responsabilité, d'engager tous les efforts pour apprendre la langue et le métier d'élève à la française.
- « Inclusion » est le principe technique affirmé dans la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école : il est de la responsabilité collective de tous les acteurs de l'institution de produire tous les aménagements individuels nécessaires au parcours des EANA.



Préférer le terme technique à valeur juridique « d'inclusion »